

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

visant les actions et les obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANES) de la société :

CLUB MÉDITERRANÉE

initiée par la société :

GLOBAL RESORTS SAS

présentée par :



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR



Le présent document relatif aux autres informations de la société Global Resorts SAS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 août 2014, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Global Resorts SAS.

Le présent document complète la note d'information à l'offre publique d'achat initiée par Global Resorts SAS sur les titres Club Méditerranée, visée par l'AMF le 12 août 2014 sous le numéro n° 14-460, en application d'une décision de conformité en date du 12 août 2014 (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document et de la Note d'Information sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de l'Initiateur (www.globalresorts.fr) et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Global Resorts SAS
121 avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Lazard Frères Banque
121 Boulevard Haussmann
75382 Paris cedex 08

UniCredit Bank AG
Kardinal-Faulhaber-Strasse 1 -
80333 Munich

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué sera diffusé, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre publique d'achat, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIÈRES

1	PRÉSENTATION DE L'OFFRE	1
1.1	Principales caractéristiques de l'Offre	1
1.2	Coûts et modalités de financement de l'Offre	2
1.2.1	Frais liés à l'Offre.....	2
1.2.2	Modalités de financement de l'Offre	2
2	IDENTITE ET CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR.....	4
2.1	Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur	4
2.1.1	Dénomination sociale	4
2.1.2	Siège social.....	4
2.1.3	Forme et nationalité	4
2.1.4	Registre du commerce	4
2.1.5	Durée et date d'immatriculation	4
2.1.6	Objet social.....	4
2.1.7	Exercice social.....	5
2.1.8	Approbation des comptes et affectation du résultat.....	5
2.1.9	Dissolution et liquidation	5
2.1.10	Attribution de compétence	5
2.2	Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur	5
2.2.1	Capital social	5
2.2.2	Stipulations des statuts en matière de cession et transmission des actions	6
2.2.3	Stipulations des statuts en matière de droits patrimoniaux attachés aux actions	6
2.2.4	Répartition du capital social – actionnaire de contrôle.....	6
2.2.5	Autres titres donnant accès au capital.....	7
2.2.6	Accords conclus avec Strategic Holdings.....	7
2.3	Direction et commissariat aux comptes de l'Initiateur	8
2.3.1	Direction.....	8
2.3.2	Commissariat aux comptes	9
2.4	Associé unique.....	9
2.4.1	Décisions de l'associé unique.....	9
2.4.2	Constatation des décisions de l'associé unique	10
2.5	Descriptions des activités de l'Initiateur.....	10
2.5.1	Activités principales	10
2.5.2	Evénement exceptionnels et litiges significatifs	10
2.5.3	Salariés	10
2.6	Patrimoine – Situation financière – Résultat.....	10
2.6.1	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 10 juillet 2014 10	
2.6.2	Comptes pour l'exercice clos le 10 juillet 2014	14
3	ATTESTATION DE L'INITIATEUR RELATIVE AU PRESENT DOCUMENT	29

1 PRÉSENTATION DE L'OFFRE

1.1 Principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la société Global Resorts SAS (l'« **Initiateur** » ou « **Global Resorts SAS** ») propose de manière irrévocable aux actionnaires et aux porteurs d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (les « **OCEANES** ») de la société Club Méditerranée, une société anonyme dont le siège social est situé 11 rue de Cambrai, 75019 Paris, et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro 572 185 684 RCS Paris (« **Club Méditerranée** » ou la « **Société** »), d'acquérir aux termes et conditions stipulés ci-après (l'« **Offre** ») :

- la totalité de leurs actions Club Méditerranée admises sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0000121568 (mnémonique « CU ») au prix unitaire (dividende attaché) de 21,00 euros par action ;
- la totalité de leurs OCEANES Club Méditerranée admises sur Euronext Paris sous le code ISIN FR0010922955 (mnémonique « CUOC ») au prix unitaire (coupon attaché) de 22,41 euros par OCEANE.

L'Offre porte sur :

- (a) la totalité des actions Club Méditerranée non détenues par l'Initiateur directement ou de concert avec Strategic Holdings S.à r.l. (« **Strategic Holdings** »)¹ à la date de dépôt de l'Offre (les « **Actions** »),
 - (i) qui sont d'ores et déjà émises, soit à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document et en tenant compte des actions détenues par Strategic Holdings², un nombre maximum de 32 281 067 actions Club Méditerranée, représentant 90,08 % du capital sur la base d'un nombre total de 35 837 506 actions de la Société en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF au 31 juillet 2014, ou
 - (ii) qui seraient susceptibles d'être émises avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini à la section 2.12 de la Note d'Information), à raison (a) de la conversion des OCEANES ou (b) de l'exercice des options de souscription d'actions octroyées par Club Méditerranée (les « **Options** ») pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte selon le cas, soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, un maximum de 2 388 718 actions Club Méditerranée nouvelles³ ;

¹ Strategic Holdings, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, est gérée de manière indépendante par son conseil d'administration et est une entité séparée (ayant une stratégie d'investissement différente) des autres activités dans lesquelles opère le groupe BI-Invest, comme Investindustrial en private equity et Thalia en gestion alternative. Le capital de Strategic Holdings S.à r.l. est détenu par le Compartiment D de BI-Invest Compartement Fund SICAV SIF. BI-Invest Compartement Fund SICAV SIF est gérée de manière indépendante par BI-Invest Compartement S.à r.l., son gérant (lequel est une filiale de BI-Invest Holdings S.A., la société holding du groupe BI-Invest). BI-Invest Holdings est dirigée par son conseil d'administration et elle n'est pas contrôlée. Strategic Holdings agit de concert avec Global Resorts SAS vis-à-vis de l'Offre déposée sur les Titres de Club Méditerranée, comme présenté plus en détail à la section 1.1.2 de la Note d'Information.

² A la date du présent document, l'Initiateur détient de concert avec Strategic Holdings 3 556 439 actions Club Méditerranée.

³ Sur la base des informations publiées dans le document de référence 2013 de la Société et contenues dans la note en réponse de la Société ayant reçu le visa de l'AMF le 12 août 2014 sous le n° 14-461.

soit, à la connaissance de l'Initiateur à la date du dépôt de l'Offre, un nombre maximum d'actions Club Méditerranée visées par l'Offre égal à 34 669 785⁴.

- (b) la totalité des OCEANES en circulation, et qui sont, à la connaissance de l'Initiateur à la date du dépôt de l'Offre, au nombre de 1 499 273⁵.

Les Actions et les OCEANES sont ci-après désignées ensemble les « **Titres** ».

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur :

- (a) les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas exerçables d'ici la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, et qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, 170 973 actions Club Méditerranée ;
- (b) les actions nouvelles qui résulteraient de l'exercice d'Options exerçables et qui ne seraient pas cessibles du fait des stipulations des plans d'Options d'ici la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, et qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur à la date du présent document, 162 674 actions Club Méditerranée qui ne pourront en principe pas être apportées à l'Offre⁶ ;
- (c) les actions Club Méditerranée d'ores et déjà émises, à la date de dépôt de l'Offre, à la suite de l'exercice des Options et dont la période d'incessibilité en application des plans d'Options n'aura pas expiré avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, et qui ne pourront pas en principe être apportées à l'Offre.

1.2 Coûts et modalités de financement de l'Offre

1.2.1 Frais liés à l'Offre

Le montant global de tous les frais, coûts et dépenses externes exposés dans le cadre de l'Offre par l'Initiateur, y compris les honoraires et frais de ses conseils financiers, juridiques et comptables ainsi que les frais de publicité, en ce compris les frais relatifs au financement de l'Offre, est estimé à environ 36 millions d'euros (hors taxes).

1.2.2 Modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où (i) la totalité des actions Club Méditerranée non détenues par l'Initiateur ou Strategic Holdings (en ce compris, celles à émettre résultant de l'exercice des Options exerçables avant la date de clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte, mais à l'exclusion de celles à émettre qui résulteraient de la conversion des OCEANES), et (ii) la totalité des OCEANES non détenues par l'Initiateur ou Strategic Holdings, seraient effectivement apportées à l'Offre, le prix d'acquisition desdits Titres serait de l'ordre de 720 millions d'euros. Le coût total maximum de l'Offre, en prenant pour hypothèse un taux de succès de 100 % dans les conditions visées ci-dessus, est ainsi estimé à environ 756 millions d'euros.

⁴ Soit : (i) 35 837 506 actions composant le capital de la Société au 31 juillet 2014, conformément aux informations publiées par la Société sur son site internet, (ii) desquelles il faut déduire les 3 556 439 actions détenues par Strategic Holdings S.à r.l. (iii) et auxquelles il faut ajouter les 1 685 183 actions nouvelles au maximum et pouvant être émises à raison de la conversion des OCEANES au ratio d'attribution d'actions ajusté visé à la section 2.4.2 de la Note d'Information et les 703 535 actions, qui à la connaissance de l'Initiateur, peuvent être émises à raison de l'exercice des Options qui sont exerçables avant la clôture de l'Offre ou de l'Offre Réouverte (selon le cas).

⁵ Sur la base des informations contenues dans la note en réponse de Club Méditerranée ayant reçu le visa de l'AMF le 12 août 2014 sous le n° 14-461.

⁶ Ces actions sont néanmoins incluses dans les 703 535 actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des Options pendant la période d'Offre et sont donc visées par l'Offre.

L'Offre est financée par apports en fonds propres de l'actionnaire unique de l'Initiateur et pour le solde par endettement bancaire. En prenant en compte un taux de succès de 100 % dans les conditions visées ci-dessus, le montant financé par fonds propres serait d'environ 516 millions d'euros et le solde de 240 millions d'euros serait financé par emprunt bancaire.

Pour les besoins de la transaction, l'Initiateur a conclu, le 30 juin 2014, un contrat de crédit senior auprès de Banca IMI S.p.a. et UniCredit Bank AG pour un montant maximum total de 255 millions d'euros (le « **Contrat de Crédit** »), tel que modifié par un avenant en date du 17 juillet 2014. Le Contrat de Crédit comprend une ligne de crédit à terme ayant notamment pour objet l'acquisition des Titres d'un montant maximum de 240 millions d'euros entièrement remboursable à terme 7 ans après la date de sa première utilisation et au plus tard le 30 juin 2022 et une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum de 15 millions d'euros dédiée au financement des frais financiers et administratifs de l'Initiateur venant à échéance 6 ans après la date de sa première utilisation et au plus tard le 30 juin 2021.

Le Contrat de Crédit sera garanti par un nantissement consenti par l'actionnaire unique de l'Initiateur portant sur 100 % des titres émis par l'Initiateur et sur les créances qu'il pourrait le cas échéant détenir à l'encontre de l'Initiateur et par un nantissement consenti par l'Initiateur sur l'ensemble des Titres qu'il détiendra.

L'Initiateur ne s'est pas engagé à procéder à une distribution de dividende exceptionnelle pour faire face à ses obligations au titre du Contrat de Crédit. Par ailleurs, aucun système de management fee entre l'Initiateur et Club Méditerranée n'est envisagé à ce stade.

Par ailleurs, l'Initiateur a sécurisé auprès des prêteurs du Contrat de Crédit la mise en place au niveau de la Société d'un contrat de crédit distinct du Contrat de Crédit, d'un montant maximum de 270 millions d'euros qui permettrait à la Société de financer les besoins opérationnels du groupe Club Méditerranée et de refinancer une partie de l'endettement existant (le « **Contrat de Crédit Club Med** »), tel que modifié par un avenant en date du 17 juillet 2014. Il est prévu que Club Med et ses filiales principales puissent adhérer au Contrat de Crédit Club Med en qualité d'emprunteur et/ou de garant. A compter de l'adhésion de Club Méditerranée au Contrat de Crédit Club Med, l'Initiateur cessera d'y être partie et sera libéré de ses obligations au titre de ce contrat.

Ces financements comprennent :

a) un crédit de refinancement amortissable pour la dette à refinancer (laquelle peut devenir exigible en raison du changement de contrôle qui surviendrait à l'issue de l'Offre) et les besoins généraux d'un montant de 90 millions d'euros, venant à échéance 6 ans après la date de première utilisation et au plus tard le 30 juin 2021. Ce crédit est amortissable semestriellement par tranches progressives à partir du premier anniversaire de la date de première utilisation.

b) un crédit à terme de 60 millions d'euros destiné à permettre le rachat des OCEANES qui n'auraient pas été apportées dans le cadre de l'Offre, venant à échéance 7 ans après la date de première utilisation et au plus tard le 30 juin 2022. Ce crédit est remboursable in fine.

c) un crédit renouvelable d'un montant maximum de 60 millions d'euros permettant de financer les besoins généraux et le besoin en fonds de roulement du groupe Club Méditerranée, venant à échéance 6 ans après la date de première utilisation et au plus tard le 30 juin 2021. Chaque prêt au titre de ce crédit renouvelable est remboursable le dernier jour de la période d'intérêt applicable et au plus tard à l'échéance.

d) un crédit de croissance externe de 60 millions d'euros pour financer d'éventuelles opérations de croissance externe et d'investissement, venant à échéance 7 ans après la date de première utilisation et au plus tard le 30 juin 2021. Ce crédit est amortissable semestriellement par tranches progressives à partir du 42^{ème} mois suivant la date de première utilisation.

Ces nouvelles lignes de financement au titre du Contrat de Crédit Club Med donneraient notamment lieu au paiement d'intérêts au taux EURIBOR + marge de 4,00 % sur les crédits renouvelables et le crédit de refinancement, et au taux de 4,75 % sur le crédit destiné à financer le rachat des OCEANES, ces taux pouvant être ajustés en fonction de la syndication. Le Contrat de Crédit Club Med prévoit le paiement de commissions usuelles pour ce type de financement, notamment une commission d'agent (*agency fee*) à verser par Club Méditerranée et une commission d'ouverture de crédit (*upfront fee*) supportée par Club Méditerranée si (et seulement si) Club Méditerranée décidait d'adhérer au Contrat de Crédit Club Med.

Ces Contrats de Crédit sont assortis d'une clause de changement de contrôle et d'un engagement de respect de certains ratios financiers dont les principaux sont un ratio de levier (à savoir dette nette sur EBITDA) maximum, un ratio de couverture des frais financiers net (à savoir EBITDA sur frais financiers net) et un ratio de dépenses de réorganisation et développement. Le niveau de ces ratios a été établi en tenant compte des capacités financières anticipées de Club Méditerranée qui ressortent du plan d'affaires du management. Ces ratios doivent être vérifiés trimestriellement, leur non-respect étant susceptible de rendre exigibles les montants prêtés.

Le Contrat de Crédit Club Med serait garanti notamment par le nantissement des actions des filiales principales ayant accédé au contrat, par des nantissements de comptes bancaires et de prêts intragroupe.

2 Identité et caractéristiques de l'Initiateur

2.1 Renseignements de caractère général concernant l'Initiateur

2.1.1 Dénomination sociale

Global Resorts SAS.

2.1.2 Siège social

121, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.

2.1.3 Forme et nationalité

Global Resorts SAS est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est identifié sous le numéro 803 136 092 RCS Paris.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été constitué le 20 juin 2014 et immatriculé le 25 juin 2014.

L'Initiateur a une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, c'est-à-dire jusqu'au 24 juin 2113, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

2.1.6 Objet social

L'Initiateur a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport de toute participation ou intérêt, que ce soit sous la forme d'actions, de droits de vote, obligations, bons, actifs ou autres, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer ;

- toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales de participations directes ou indirectes ;
- les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel Global Resorts SAS appartient.

A cet effet, l'Initiateur peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, civiles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout objet similaire ou connexe, y compris la conclusion de tous emprunts, contrats de produits dérivés, promesses d'achat ou de vente d'actions, prêts ou avances.

2.1.7 Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre de l'année suivante. Par exception, le premier exercice social a commencé le 25 juin 2014, jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, et s'est clos le 10 juillet 2014, et son deuxième exercice social a commencé le 11 juillet 2014 et se clôturera le 31 octobre 2014.

2.1.8 Approbation des comptes et affectation du résultat

Les comptes de l'exercice sont approuvés chaque année dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social par l'associé unique qui décide de l'affectation des résultats dans les conditions prévues par la loi.

L'associé unique peut décider, lors de la distribution d'un dividende ou acompte sur dividende, d'une mise en paiement en numéraire ou en actions.

2.1.9 Dissolution et liquidation

Hors les cas de dissolution prévus par la loi et sauf prorogation régulière, la dissolution de l'Initiateur intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou à la suite d'une décision de l'associé unique.

Lorsque l'Initiateur ne comporte qu'un seul associé personne morale, la dissolution, pour quelque cause que ce soit, entraîne, dans les conditions prévues par l'article 1844-5 du code civil, la transmission universelle du patrimoine social à l'associé unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation.

Lorsque l'Initiateur comporte plusieurs associés, la dissolution entraîne sa liquidation qui est effectuée conformément aux dispositions du code de commerce.

L'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est partagé également entre toutes les actions.

2.1.10 Attribution de compétence

Toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de l'Initiateur ou de sa liquidation, entre l'Initiateur et l'associé unique concernant l'interprétation ou l'exécution des statuts ou généralement au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

2.2 **Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur**

2.2.1 Capital social

Le capital social de l'Initiateur est fixé à la somme de cent euros (100 €). Il est divisé en cent (100) actions ordinaires de un euro (1 €) de valeur nominale chacune et intégralement libérées.

2.2.2 Stipulations des statuts en matière de cession et transmission des actions

La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du titulaire sur les registres tenus à cet effet au siège social.

La cession s'opère, à l'égard des tiers et de l'Initiateur, par un ordre de mouvement de compte à compte signé du cédant ou de son mandataire. Le mouvement est mentionné sur les registres.

Les actions sont librement négociables. En cas d'augmentation de capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation définitive de celle-ci.

La cession ou transmission des actions de l'associé unique est libre. Il en va de même de la cession des droits de souscription en cas d'augmentation de capital en numéraire, ou des droits à attribution d'actions gratuites, en cas d'incorporation au capital de bénéfices, réserves, provisions ou primes, assimilés à la cession des actions gratuites elles-mêmes.

2.2.3 Stipulations des statuts en matière de droits patrimoniaux attachés aux actions

Outre le droit de vote attribué par la loi à l'associé, chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices ou des pertes et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

2.2.4 Répartition du capital social – actionnaire de contrôle

Global Resorts SAS est détenue de manière indirecte à 100 % par International Resorts Holding SCA, société en commandite par actions de droit luxembourgeois dont le siège est situé 51 avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg (« **International Resorts Holding SCA** »), gérée de manière indépendante par International Resorts Management S.à r.l., son associé commandité gérant unique.

International Resorts Holding SCA et International Resorts Management S.à r.l. sont des filiales indirectes d'Investindustrial V L.P. (« **Investindustrial V** »), un fonds de droit anglais, géré de manière indépendante par Investindustrial Advisors Limited, une société de droit anglais agréée et soumise à la surveillance de la Financial Conduct Authority britannique, contrôlée par BI-Invest Holdings S.A.

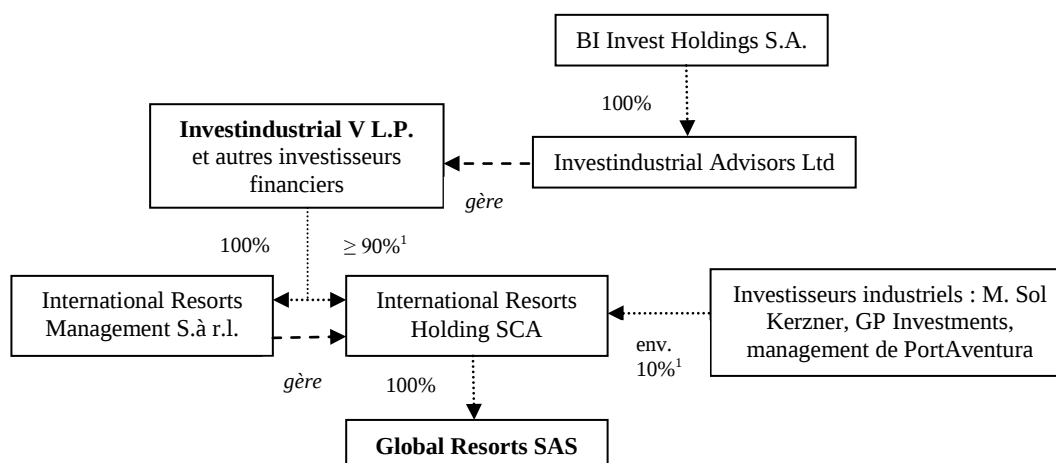
M. Sol Kerzner⁷, GP Investments⁸ et le management de PortAventura⁹, trois industriels de l'hôtellerie, se sont associés à l'opération en qualité d'investisseurs minoritaires dans International Resorts Holding SCA.

L'organigramme suivant présente de manière simplifiée la structure actionnariale de l'Initiateur et de ses affiliés à la date du présent document :

⁷ M. Sol Kerzner est un entrepreneur d'origine sud-africaine, fondateur de nombreux groupes d'hôtels de renommée internationale, dont Atlantis et One&Only.

⁸ GP Investments détient, directement et indirectement, 30,2% d'une des premières chaînes d'hôtels brésiliens, Brazil Hospitality Group.

⁹ PortAventura est un complexe hôtelier situé en Espagne indirectement contrôlé par un fonds d'investissement géré par une filiale de BI-Invest Holdings SA.



¹ Les pourcentages définitifs dépendront du taux de réponse à l'Offre.

Le groupe BI-Invest a été fondé par la famille Bonomi. Il opère à travers un ensemble de fonds d'investissement, de holdings et de sociétés de conseil financier, gérés chacun de façon indépendante, établis au Royaume-Uni, en Espagne, en Suisse, au Luxembourg, au Etats-Unis et en Chine. Certaines sociétés du groupe sont agréées et soumises au contrôle de la *Financial Conduct Authority* au Royaume-Uni, de la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg et de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) en Suisse.

L'équipe du groupe BI-Invest est composée de plus de 80 professionnels représentant plus de seize nationalités. Le groupe BI-Invest gère actuellement environ 4,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion, investis dans des secteurs très variés opérés de manière autonome et séparée, avec des stratégies d'investissements différentes.

2.2.5 Autres titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe aucune autre action ou valeur mobilière donnant accès au capital ou susceptible de donner accès au capital de l'Initiateur.

2.2.6 Accords conclus avec Strategic Holdings

Strategic Holdings s'est engagée à vendre et apporter les actions qu'elle détient dans Club Méditerranée, de la manière suivante :

- Strategic Holdings s'est engagée à vendre, à leur demande, à certaines sociétés affiliées de l'Initiateur, 1 190 476 actions Club Méditerranée à un prix n'excédant pas le prix de l'Offre ; et
- Strategic Holdings et les cessionnaires des actions ci-dessus, se sont engagés à apporter en nature, au prix de l'Offre, à International Resorts Holdings SCA, à sa demande, tout ou partie des actions de Club Méditerranée qu'ils détiendront, en vue de leur ré-apport en nature à l'Initiateur ; ces apports seront effectués à la date de règlement-livraison de l'Offre, ou de l'Offre Réouverte ou du retrait obligatoire qui s'ensuivrait, en fonction du niveau des apports à l'Offre ou à l'Offre Réouverte.

Suite à ces apports, Strategic Holdings deviendra actionnaire commanditaire de International Resorts Holding SCA et sera liée aux autres actionnaires de cette société par un pacte d'actionnaires.

Aux termes de ce pacte, les actionnaires minoritaires tels que M. Sol Kerzner, GP Investments, le management de PortAventura¹⁰ et Strategic Holdings ne disposent d'aucun droit sur la gouvernance d'International Resorts Holding SCA, de l'Initiateur ou de Club Méditerranée. Ils bénéficient en revanche d'un droit de sortie conjointe proportionnel en cas de cession par l'actionnaire majoritaire, une filiale d'Investindustrial V, et se sont engagés à céder *pro rata* leurs titres conjointement avec l'actionnaire majoritaire à la demande de celui-ci, dans chaque cas à des conditions, notamment de prix, identiques à celles de l'actionnaire majoritaire. Enfin, en cas de cession de tout ou partie des titres de Club Méditerranée ou de l'Initiateur, l'actionnaire majoritaire s'est engagé à procéder à la redistribution du produit net de cession (dans la limite de ce qui est permis notamment aux termes des contrats de financement) aux actionnaires d'International Resorts Holding SCA.

2.3 Direction et commissariat aux comptes de l'Initiateur

2.3.1 Direction

L'Initiateur est gérée et administrée par son Président nommé ou renouvelé dans ses fonctions par l'associé unique qui peut le révoquer à tout moment. Le Président assume sous sa responsabilité la direction générale de Global Resorts SAS et la représente dans ses rapports avec les tiers.

M. Abdelkader Derrouiche est actuellement Président de Global Resorts SAS.

Sur proposition du Président, un ou plusieurs autres dirigeants peuvent être nommés et porter le titre de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué. Ils sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'associé unique, qui peut les révoquer à tout moment. Dans l'exercice de leurs fonctions le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président.

Mme Emilie Lamy est actuellement Directeur général de Global Resorts SAS.

Sur décision de l'associé unique, il peut être institué un organe collégial dénommé Conseil d'Administration et composé de 2 à 18 membres. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour une durée déterminée ou indéterminée, et révocables à tout moment par l'associé unique sans qu'un juste motif soit nécessaire.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Global Resorts SAS et veille à leur mise en œuvre. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Les décisions suivantes requièrent l'approbation préalable du Conseil d'Administration :

- Achat (ou souscription), vente, promesse d'achat ou d'échange d'immeubles, de biens et droits immobiliers, de fonds de commerce ou de titres de participation ou intérêt, que ce soit sous la forme d'actions, de droits de vote, obligations, bons, actifs ou autres, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer ;
- Investissement d'un montant individuel ou cumulé excédant la somme de cent mille euros (100 000 €) ;
- Constitution d'hypothèque, gage, nantissement ou autre garantie mobilière ou immobilière, sur des biens ou droits de Global Resorts SAS ;
- Financement à long et moyen terme sous quelque forme que ce soit ;
- Cautionnement, aval et garantie ;

¹⁰ PortAventura est un complexe hôtelier situé en Espagne indirectement contrôlé par un fonds d'investissement géré par une filiale de BI-Invest Holdings SA.

- Abandon de créance, subventions ou aides financières à un tiers.

Les membres du Conseil d'Administration nomment en leur sein un président, qui peut être le Président ou le Directeur Général de Global Resorts SAS. Le président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration, veille au bon fonctionnement des organes de Global Resorts SAS, organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration et s'assure que les membres du Conseil d'Administration sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Conseil d'Administration est composé de M. Abdelkader Derrouiche, de Mme Emilie Lamy ainsi que de M. Marco Pierettori.

2.3.2 Commissariat aux comptes

Un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

Le commissaire aux comptes titulaire de l'Initiateur est :

KPMG Audit IS
Paris La Défense, immeuble le Palatin
3 cours du triangle
92939 Nanterre

Le commissaire au compte suppléant de l'Initiateur est :

Salustro Reydel
Paris La Défense, immeuble le Palatin
3 cours du triangle
92939 Nanterre

2.4 **Associé unique**

2.4.1 Décisions de l'associé unique

L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- nomination, révocation du Président, et fixation de sa rémunération éventuelle ;
- nomination, révocation des membres du Conseil d'Administration et fixation des jetons de présence éventuels ;
- le cas échéant, nomination, révocation du Directeur Général ou Directeur Général Délégué, et fixation de leur rémunération éventuelle ;
- nomination de commissaires aux comptes ;
- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- augmentation, amortissement ou réduction de capital ;
- fusion, scission, apport partiel d'actif, transformation, prorogation ou dissolution de Global Resorts SAS ;
- et, généralement, toute modification des statuts.

2.4.2 Constatation des décisions de l'associé unique

Les décisions de l'associé unique sont constatées par un procès-verbal. Les procès-verbaux sont retranscrits sur un registre spécial tenu au siège social dans les conditions prévues par le code de commerce.

2.5 **Descriptions des activités de l'Initiateur**

2.5.1 Activités principales

L'Initiateur est une société holding sans activité opérationnelle.

2.5.2 Evénement exceptionnels et litiges significatifs

Il est rappelé que l'Initiateur a été constitué le 20 juin 2014 et a clôturé son premier exercice le 10 juillet 2014.

Depuis sa date de création, Global Resorts SAS a eu pour activité la préparation et le dépôt de l'offre publique d'achat sur les Titres de la Société. Dans ce cadre, Global Resorts SAS a entrepris les principales actions suivantes : (i) conclusion de la documentation liée au financement de l'Offre, (ii) conclusion de contrats de mandats et lettres d'instruction aux banques présentatrices pour le dépôt de l'Offre auprès de l'AMF (déposée le 30 juin 2014), (iii) réalisation des déclarations de franchissement de seuils et d'intention suite à la mise en concert de Strategic Holdings et des affiliés de l'Initiateur, le 30 juin 2014 (cf. D&I n° 214C1346 en date du 8 juillet 2014).

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont l'Initiateur a connaissance, qui est en suspens ou dont l'Initiateur est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours de 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'Initiateur.

2.5.3 Salariés

L'Initiateur n'emploie aucun salarié.

2.6 **Patrimoine – Situation financière – Résultat**

La société Global Resorts SAS a été constituée pour les besoins du lancement de l'Offre et a vocation à détenir des actions et OCEANes Club Méditerranée. A sa constitution, soit au 20 juin 2014, ses comptes comprenaient uniquement les disponibilités correspondant au versement du capital social de 100 euros, composé de 100 actions, entièrement libérées.

Les investissements en fonds propres et l'endettement externe permettant de financer l'Offre sont décrits à la section 1.2.2 ci-dessus.

Le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 10 juillet 2014 ainsi que les comptes sociaux pour l'exercice clos le 10 juillet 2014, tels qu'approuvés par l'associé unique de Global Resorts SAS le 1^{er} août 2014, figurent ci-après :

2.6.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 10 juillet 2014



KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Global Resorts S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 16 jours clos le 10 juillet 2014
Global Resorts S.A.S.
121 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Ce rapport contient 18 pages

Référence: JPV-142-016

KPMG Audit IS.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions
simplifiée
inscrite à la Compagnie
Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG Audit IS
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
92939 Paris La Défense Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 653 RC.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 96 51 28 02 653

Global Resorts S.A.S.

Siège social : 121 avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Capital social : € 100

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice de 16 jours clos le 10 juillet 2014

A l'attention de l'Associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice de 16 jours clos le 10 juillet 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Global Resorts S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents qui vous sont adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 31 juillet 2014

KPMG Audit IS

Jean-Pierre Valensi
Associé

2.6.2 Comptes pour l'exercice clos le 10 juillet 2014

Bilan Actif

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 10/07/2014	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 988 224		2 988 224	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	500		500	
TOTAL immobilisations financières :	2 988 724		2 988 724	
ACTIF IMMOBILISÉ	2 988 724		2 988 724	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	100		100	
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	100		100	
ACTIF CIRCULANT	100		100	
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 164 003		1 164 003	
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	4 152 827		4 152 827	

Bilan Passif

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

RUBRIQUES		Net (N) 10/07/2014	Net (N-1)
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé	100	100
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice			(136 770)
	TOTAL situation nette :		(136 670)
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
		CAPITAUX PROPRES	(136 670)
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
		AUTRES FONDS PROPRES	
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			2 273
	TOTAL dettes financières :		2 273
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS			
DETTES DIVERSES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			4 287 224
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
	TOTAL dettes diverses :		4 287 224
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
		DETTES	4 289 497
Ecarts de conversion passif			
		TOTAL GÉNÉRAL	4 152 827

Compte de Résultat (Première Partie)

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 10/07/2014	Net (N-1)
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			4 152 227	
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 152 227	
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnement Variation de stock [matières premières et approvisionnement] Autres achats et charges externes			4 288 997	
TOTAL charges externes :			4 288 997	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			4 288 997	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(136 770)	

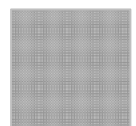
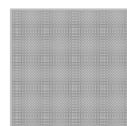
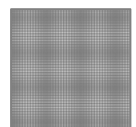
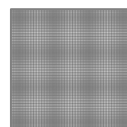
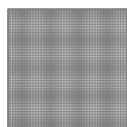
Compte de Résultat (Seconde Partie)

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

RUBRIQUES	Net (N) 10/07/2014	Net (N-1)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(136 770)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	4 152 227	
TOTAL DES CHARGES	4 288 997	
BÉNÉFICE OU PERTE	(136 770)	

Annexe



GLOBAL RESORTS SAS

La Société GLOBAL RESORTS SAS, créée le 20 juin 2014, a pour objet social l'acquisition, la prise de participation, la gestion, de toute participation ou intérêt dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer.

La durée de l'exercice s'étend du 25 juin 2014 au 10 juillet 2014. Il s'agit du 1^{er} exercice social de la Société, d'une durée exceptionnelle de 16 jours.

Le total du bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 10 juillet 2014 est de 4 152 827 euros, et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat déficitaire de (136 770) euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et Méthodes Comptables

Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 10 juillet 2014 ont été établis selon les normes définies par le Plan Comptable Général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n°83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après :

1) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de titres de participation évalués à leur coût d'acquisition.

La Société a opté pour l'incorporation dans le coût de revient des frais d'acquisition des titres de participation. La nature de ces frais est conforme à la définition établie par le CNC dans son avis n°2000-D du 21/12/2000. Ils sont relatifs à des honoraires de conseils en stratégie, de formalités légales et d'honoraires bancaires liés au montage de l'opération.

Cette option est prise compte tenu de la probabilité de la réalisation et l'aboutissement du projet d'Offre Publique d'Achat du Club Med.

Les frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition des titres de participation concernés.

2) Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées de dépôts de garantie.

3) Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale et ne font pas l'objet d'une actualisation à la clôture de l'exercice.

4) Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et les créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération. Les dettes et créances en monnaie étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence de conversion est inscrite au bilan au poste "Ecart de conversion". Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

5) Étalement des frais d'emprunt

La société a opté pour l'étalement des frais liés à la souscription d'un emprunt en vue de l'aboutissement du projet d'Offre Publique d'Achat.

Ces frais feront l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

6) Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, figurant au compte de résultat, s'élèvent à 6.000 euros au titre de leur mission d'audit légal.

Faits caractéristiques et Evènements Post-clôture

GLOBAL RESORTS SAS

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- CHANGEMENT DE DATE DE CLOTURE

Initialement, le premier exercice social de Global Resorts Sas s'étendait du 25 juin 2014 au 31 octobre 2015.

En date du 30 juin 2014, la société a décidé de changer la date de clôture de son premier exercice social pour le fixer au 10 juillet 2014. La société a fixé la durée du second exercice social à trois mois et 21 jours, soit la période du 11 juillet 2014 au 31 octobre 2014. Chaque exercice social suivant aura une durée de 12 mois s'étendant du 1^{er} novembre de l'année en cours au 31 octobre de l'année suivante.

L'exercice au 10 juillet 2014 a une durée exceptionnelle de 16 jours et s'étend sur la période du 25 juin au 10 juillet 2014.

- PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

En date du 30 juin 2014, Global Resorts SAS a déposé auprès de l'AMF une note d'information relative à un projet d'Offre Publique d'Achat sur le Club Med.

Dans le cadre du projet d'Offre Publique d'Achat du Club Med en cours déposé par Global Resorts SAS, Unicredit Bank a donné une garantie à l'AMF, conformément à l'Article 231-13 du règlement général de l'AMF, pour couvrir l'engagement de rachat présenté par la Société. Le montant de la garantie s'élève à 792 000 000 euros.

2. EVENEMENTS POST-CLOTURE

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas d'évènement post-clôture.

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			2 988 224
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			500
TOTAL immobilisations financières :			2 988 724

TOTAL GÉNÉRAL

2 988 724

RUBRIQUES	Diminutions par réévaluation	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			2 988 224	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			500	
TOTAL immobilisations financières :			2 988 724	

TOTAL GÉNÉRAL

2 988 724

État des Échéances des Créances et Dettes

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	500		500
TOTAL de l'actif immobilisé :	500		500
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :			
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	500	500
----------------------	------------	------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 287 224	4 287 224		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 273	2 273		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	4 289 497	4 289 497
----------------------	------------------	------------------

Charges à Payer

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		Montant
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 004 724
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Disponibilités, charges à payer		
Autres dettes		
TOTAL		3 004 724

Composition du Capital Social

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice		
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	100	1,00
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	1,00

A la clôture de l'exercice, le capital social de la Société est fixé à 100,00 euros et est intégralement libéré.

Le capital social est détenu à 100% par Global Resorts holding SAS, située au 121, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS.

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		2 273	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Accroissements et Allègements Dettes Futures d'Impôts

GLOBAL RESORTS SAS

Période du 25/06/14 au 10/07/14

Taux prévisionnel d'imposition :

NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES	Montant
Accroissements	
Provisions règlementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres :	
- Ecart de conversion actif 2012	

TOTAL DES ACCROISSEMENTS

Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
- Ecart de conversion passif 2012	
- Provision C3S	

TOTAL DES ALLÈGEMENTS

Déficits reportables	136 770
Moins-values à long terme	

3 Attestation de l'Initiateur relative au présent document

« J'atteste que le présent document, qui a été déposé le 14 août 2014, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction de l'AMF n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Global Resorts SAS visant les actions et les obligations à option de conversion et /ou d'échange en actions nouvelles ou existantes de la société Club Méditerranée.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le présent document sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre. »

Paris, le 14 août 2014

Global Resorts SAS

Abdelkader Derrouiche, Président